

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 03 FEVRIER 2022**

Délibération
n°2022.02.012.B

**Acquisition d'un fourgon
aménagé d'un équipement
vidéo : appel d'offres
ouvert**

LE TROIS FEVRIER DEUX MILLE VINGT DEUX à 17 h 30, les membres du Bureau Communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME et par visio-conférence suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 28 janvier 2022

Secrétaire de Séance : Marie-Henriette BEAUGENDRE

Membres présents : Michel ANDRIEUX, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, Dominique PEREZ, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Philippe VERGNAUD à Pascal MONIER,

Excusé(s) : Michel GERMANEAU, Michaël LAVILLE, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 03 FÉVRIER 2022

**DÉLIBÉRATION
N° 2022.02.012.B**

COMMANDE PUBLIQUE

Rapporteur : Monsieur GERARDI

ACQUISITION D'UN FOURGON AMENAGE D'UN EQUIPEMENT VIDEO : APPEL D'OFFRES OUVERT

Par délibération n°82 B du 3 juin 2021, le bureau communautaire a approuvé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour l'aménagement d'un équipement vidéo dans un fourgon.

Il était précisé dans la délibération que l'acquisition du fourgon ferait l'objet d'un marché subséquent à l'accord-cadre n°21004 – Lot n°4 « Véhicules utilitaires neufs, motorisation thermique », dont l'estimation était de 50 000 € HT (équipement vidéo non inclus).

Il a été décidé de ne pas passer par l'accord-cadre pour des raisons techniques et de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles L2124-2, R2124-2, R2131-16 à 20 et R2161-2 à 5, du code de la commande publique pour l'acquisition d'un fourgon aménagé d'un équipement vidéo. La valeur de l'ensemble est estimée à 300 000 € HT.

Le marché est simple à prix global et forfaitaire.

Le présent marché prend effet à compter de sa date de notification jusqu'à la fin de la période de garantie.

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Monsieur Bertrand GERARDI conseiller délégué membre du bureau en charge de la commande publique, à signer le marché ainsi que la (ou les) procédure(s) négociée(s) en cas d'appels d'offres infructueux et, le cas échéant, les actes liés à sa résiliation.

D'IMPUTER la dépense au Budget Assainissement -- section investissement, article 2182.

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE**

Certifié exécutoire	
<u>Reçu à la préfecture de la Charente le :</u> 08 février 2022	<u>Affiché le :</u> 08 février 2022